

GOUVERNEMENT

**COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE
DE CORONAVIRUS COVID-19**



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

**COMMUNIQUE DE LA COORDINATION NATIONALE
DE GESTION DE LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS
COVID-19 SUITE A SA REUNION
DU VENDREDI 10 AVRIL 2020**

Il s'est tenu ce jour vendredi 10 avril 2020, de 11h à 14h00, à la Présidence de la République, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, la première réunion de la Coordination Nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Créée par le décret n° 2020 - 66 du 27 mars 2020, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19 a pour mission principale de définir et de faire exécuter des politiques et mesures de nature à préserver les vies humaines et atténuer les préjudices sociaux et économiques consécutifs à la pandémie qui frappe le monde entier, et touche notre pays depuis près d'un mois.

La Coordination nationale est assistée par les organes suivants :

- Une Task Force sur l'impact économique et social du coronavirus Covid-19, créée par le décret n°2020-60 du 18 mars 2020, ainsi que par d'autres organes voulus par Son Excellence, Monsieur le Président de la République ;
- Un Comité Technique de riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, mis en place par décret n°2020-91 du 30 mars 2020 ;
- Un Comité d'Experts près le Comité national de la riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19, institué par décret n°2020-92 du 30 mars 2020.

La Task-Force précitée a quant à elle les attributions suivantes :

- Evaluer périodiquement l'impact du coronavirus (COVID-19) sur le plan économique et social ;
- Evaluer les conséquences économiques et sociales des mesures prises dans le cadre du plan national de préparation et de riposte à l'épidémie de coronavirus (COVID-19) ;
- Faire remonter les informations aux autorités compétentes, notamment le Président de la République et le Premier ministre, chef du Gouvernement ;
- Faire des propositions.

C'est dans le cadre réglementaire et conceptuel tel que rappelé que la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 s'est tenue ce jour. Y ont également pris part les Professeurs Fidèle YALA et Antoine Ange ABENA, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Trois (3) points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

I - Présentation du premier Rapport de la Task Force par son président, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public ;

II - Une communication de Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement qui a fait le point sur la riposte nationale au coronavirus Covid19 ;

III - L'examen et l'adoption de mesures complémentaires afin de renforcer la lutte contre les effets du Covid-19.

I - Présentation du Rapport de la Task Force

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Gilbert ONDONGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie de l'Industrie et du Portefeuille Public a indiqué que le rapport soumis à l'examen de la Coordination nationale est structuré en deux parties. La première partie traite de la situation nationale au 8 avril 2020, sur les plans sanitaire, social et économique, depuis l'apparition dans notre pays des premiers cas d'infection au COVID-19.

Il s'agit de présenter de manière détaillée la situation sanitaire et de façon générale les situations sociale et économique.

La seconde partie du rapport, tirant les conséquences des analyses faites dans la première partie, a formulé de nouvelles propositions devant aider à mieux lutter contre les effets de la pandémie. Ces mesures ont donc fait l'objet d'une discussion au cours de la présente réunion. Elles seront détaillées un peu plus loin.

Il s'agit de mettre en évidence les premières conséquences enregistrées dans les divers domaines dont la responsabilité administrative incombe aux différents membres de la Task-Force.

Ces domaines sont : la santé, le social, l'économie et la sécurité.

1/ Situation sanitaire au 8 avril 2020.

Neuf (9) indicateurs ont été retenus par la Task-Force, pour permettre à la coordination nationale de suivre l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans notre pays. Avec le temps et les nouvelles réalités qui apparaîtront, la liste des indicateurs pourrait s'allonger ou être réduite ou encore subir des modifications substantielles.

A ce jour, les indicateurs se présentent ainsi qu'il suit :

- nombre de dépistages effectués : 640
soit
 - Brazzaville : 527
 - Pointe-Noire : 25
 - Dolisie : 2
 - Oyo : 85
 - Ouesso : 1
- nombre de cas positifs recensés : 60
soit
 - Brazzaville : 47
 - Pointe-Noire : 13
- Dont un nombre de cas de transmission locale de : 27
soit
 - Brazzaville : 19
 - Pointe-Noire : 8
- nombre de sujets contacts (personnes ayant été en contact avec des cas positifs) : 352 , soit
 - Brazzaville : 165
 - Pointe-Noire : 185
 - Dolisie : 2
- nombre de personnes en « quarantaine » : 251
 - dans les sites : 251
 - à domicile : 0
- nombre de malades admis dans les hôpitaux : 38
soit
 - Brazzaville : 25
 - Pointe-Noire : 13
- nombre de personnes guéries : 5
soit
 - Brazzaville : 3
 - Pointe-Noire : 2
- nombre de décès des suites du Covid-19, en hôpitaux ou hors hôpitaux : 5

2/ Situation sociale.

Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat ONDONGO a énuméré les principales conséquences sociales générées par la pandémie de COVID-19 telles qu'identifiées par la Task-Force.

Il s'agit notamment de :

- la perte temporaire de milliers d'emplois dans les secteurs formels et informels à cause de l'arrêt total de certaines activités et de la faiblesse des demandes intérieure et extérieure ;
- la perte de plusieurs milliards de francs cfa de revenus (des personnes morales et physiques encore en activités il y a un mois) consécutive à la perte des emplois et à l'arrêt total de plusieurs activités jugées non indispensables (dans l'industrie, le commerce et les autres services) ;
- Un peu plus de **280.000 personnes**, toutes causes confondues, verront leur vulnérabilité accrue ;
- Du doublement du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire principalement en raison du confinement, qui pourrait passer à Brazzaville et à Pointe-Noire de **150.000 à 300.000** ;
- la multiplication des tensions sociales dans plusieurs ménages résultant de la faiblesse voire même de l'absence de revenus pour faire face convenablement aux besoins physiologiques (se soigner, se nourrir, régler les factures de consommation d'eau et d'électricité et payer le loyer pour certains) ;
- la crainte d'une explosion des violences familiales dans le contexte du confinement et de l'oisiveté.

3/ Situation économique.

Le confinement, la principale mesure de lutte contre la pandémie de COVID-19, mis en application dans presque tous les pays du monde, a abouti à l'arrêt de l'essentiel de la production ; il a fortement ralenti la consommation.

Le Congo, notre pays, n'y échappe pas. Cette situation se traduit par :

- une forte baisse des activités économiques qui va probablement entraîner une récession dont le niveau dépendra de la durée du confinement et des capacités humaines, techniques et financières mobilisées à la fin de celui-ci ;
- une augmentation exponentielle du chômage sous toutes ses formes - chômage technique notamment - ou encore des congés forcés sans salaire. ;
- un effondrement des recettes budgétaires accentué par la baisse drastique des cours du baril de pétrole et un creusement des déficits budgétaire et extérieur, ce dernier étant accentué par la hausse prévisible des importations des produits de santé et d'alimentation creuseront le déficit extérieur.

II - Communication de Mme le Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement sur l'évolution de la riposte nationale au Covid-19.

Invitée à son tour par le Président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia MIKOLO, Ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement a présenté à la Coordination nationale un bilan d'étape de la riposte opérationnelle nationale à la pandémie de coronavirus Covid-19.

Outre les statistiques évoquées en amont par le rapport fait par la Task Force à la Coordination nationale, il ressort de manière notable que :

- 700 prélèvements pour tests du Covid-19 ont été effectués depuis le 27 février 2020 ;
- Le Congo dispose de six (6) structures opérationnelles de prise en charge des malades sur l'ensemble de son territoire. Ce nombre sera porté à huit (8) après l'achèvement attendu de l'aménagement des sites de Mouissou-Madeleine à Pointe Noire, ainsi que de l'Hôpital de Mfilou ;
- Les sites de quarantaine sont de cinq (5) à Brazzaville, tandis qu'il en existe plusieurs autres sur Pointe-Noire ;
- Il n'existe pas de cas grave parmi les 50 personnes déclarées positives au Covid-19 actuellement prises en charge par les structures sanitaires compétentes ;
- Cet état de fait implique que le protocole thérapeutique appliqué à ces cas est efficace ;
- Les cinq (5) décès qui ont été déplorés ont concerné des cas de détresse désespérés ou arrivés trop tard de structures privées ou de leur domicile ;

Tout en prenant note de ces informations importantes, la Coordination nationale, tout en félicitant les professionnels de santé pour leur abnégation face à une situation toujours plus complexe, exhorte les services compétents à poursuivre leurs efforts de prévention, de pédagogie et de prise en charge, afin de permettre à notre pays d'échapper au péril d'une extension incontrôlable de la pandémie du coronavirus Covid-19.

III - Propositions de mesures complémentaires et nouvelles.

Aussi, et compte tenu de ce qui précède, la Coordination Nationale annonce les mesures complémentaires et immédiates suivantes :

1. Mesures d'ordre sanitaire.

- La **réquisition** de tous les agents de santé actifs et retraités aptes, des étudiants finalistes des écoles paramédicales et de la faculté des sciences de la santé ;
- La **réquisition de tous les médicaments et autres produits de santé** détenus par les pharmacies commerciales, et **considérés comme utiles à la prise en charge** du COVID-19.
- L'**allocation de primes exceptionnelles à tous les personnels de santé et auxiliaires** mobilisés pour la lutte contre le COVID-19.
- La Coordination nationale, en complément des mesures prises récemment par le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation concernant la réduction du nombre de jours ouvrables des marchés domaniaux, **recommande vivement aux vendeurs et aux clients de ces marchés le port de masques et de tous accessoires** susceptibles de servir de barrières à la propagation du Covid-19

2. Mesures d'ordre social.

- La **gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages**, sur l'ensemble du territoire national, pendant la période de confinement.
- Le transfert dans les prochains jours, de la somme de **4 milliards de francs cfa** aux ménages et personnes pauvres déjà répertoriés dans différentes localités du pays par le ministère en charge des affaires sociales.

3. Mesures d'ordre économique

- L'émission de bons et obligations du Trésor pour abonder les recettes budgétaires et permettre à l'Etat de faire face aux besoins liés à la lutte contre le Covid-19 ;

La Task Force a été d'autre part instruite par la Coordination nationale pour engager toutes les réflexions d'usage afin de lui soumettre dans les meilleurs délais un train de mesures destinées à soulager le monde économique qui souffre de l'arrêt brutal des activités dû à la situation d'urgence sanitaire que le Congo traverse.

Enfin, la Coordination nationale encourage tous les opérateurs économiques, les citoyens et patriotes de notre pays, mais également les bonnes volontés internationales à s'inscrire dans l'élan de solidarité déjà engagé depuis quelques jours, en procédant à tous dons ou actes de générosité qui permettront à notre nation de vaincre cet ennemi mortel qu'est le Covid-19.

Fait à Brazzaville, le 10 avril 2020

Pour la Coordination Nationale de gestion de
la pandémie de coronavirus Covid-19

Le Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-Parole du Gouvernement